

2021.02.18_59.RI

ARRETE
reconnaisant le caractère de calamité
agricole aux dommages subis par
les agriculteurs du Nord

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

VU les articles L. 361-1 à L. 361-8 du code rural et de la pêche maritime organisant la gestion des risques en agriculture ;

VU les articles D. 361-1 à D. 361-42 du code rural et de la pêche maritime ;

VU l'avis émis par le Comité national de gestion des risques en agriculture au cours de sa séance du 18 février 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Sont considérés comme présentant le caractère de calamité agricole au sens de l'article L. 361-5 du code rural et de la pêche maritime pour les biens et les zones ci-après définis les dommages dus à la sécheresse du 1^{er} avril au 30 septembre 2020.

Biens sinistrés :

Pertes de récolte sur prairies permanentes et temporaires.

Zone sinistrée :

Communes d'Aibes, Anor, Avesnelles, Avesnes-sur-helpe, Baives, Bas-lieu, Beaufort-sur-sambre, Beurieux, Berelles, Beugnies, Boulogne-sur-helpe, Bousignies-sur-roc, Cartignies, Catillon-sur-sambre, Choisies, Clairfayts, Cousolre, Dimechaux, Dimont, Dompierre-sur-helpe, Eccles, Epe-sauvage, Etroeungt, Le favril, Felleries, Feron, Flaumont-waudrechies, Floyon, Fontaine-au-bois, Fourmies, Glageon, Grand-fayt, La groise, Haut-lieu, Hestrud, Landrecies, Larouillies, Lez-fontaine, Liessies, Marbaix, Maroilles, Moustier-en-fagne, Ohain, Ors, Petit-fayt, Prisches, Rainsars, Ramousies, Rejet-de-beaulieu, Sains-du-nord, Saint-hilaire-sur-helpe, Sars-poteries, Semeries, Semousies, Solre-le-chateau, Solrignes, Taisnières-en-thierache, Trelon, Wallers-trelon, Wignehies, Willies.

ARTICLE 2 : Le déficit fourrager moyen en unités fourragères (UF) par équivalent vache laitière (EVL) est fixé à 933 UF/EVL.

ARTICLE 3 : La Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **03 MARS 2021**

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Pour le ministre et par délégation

La directrice générale de la performance
économique et environnementale des entreprises



Valérie Métrich-Hécquet